

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal, tenue le 27 janvier 2020 à 19h30 à la salle du conseil située au 309, 4^e Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Messieurs Martin Boulet, Christian Nadeau, Gaston Lessard et Rémi Fontaine, formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, dir. générale et secrétaire trésorière.

Sont absents : Madame Odile Blais et monsieur Guy Boivin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE : Monsieur le maire constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-01-24: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

À l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Adoption de l'ordre du jour
- 3 : Avis de motion et présentation du règlement de taxation 2020
4. Lancement de l'appel d'offre pour les travaux de réfection de la Route Sirois et du 5^{ème} Rang
- 5 : Période de questions
- 6 : Levée de la séance

2020-01-25 : 3-: AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2020

Je, Christian Nadeau, donne avis de motion qu'au cours d'une prochaine séance du conseil, le règlement concernant l'imposition de taxes municipales, tarifs et compensation pour l'année 2020 sera adopté et une présentation en est également faite.

2020-01-26 : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE SIROIS ET DU 5^{ÈME} RANG

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu de lancer l'appel d'offre pour les travaux de réfection de la Route Sirois et du 5^{ème} Rang dès que possible et suivant le devis préparé par CIMA+.

À l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-01-27 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu que la présente séance soit levée à 20h00.

À l'unanimité.



Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 3 février 2020